



N° 20

DISETTE : Manque de ce qui est nécessaire à la
vie et, en particulier, manque de vivres, pénurie.

avril 2016

2016 : Histoire d'un mouvement social !

1936 - 1968 - 2016 : tous les 50 ans ou presque, il se passe quelque chose. Et pas uniquement aux Galeries Lafayette !

L'histoire ne cesse de se répéter. En 1936, Le Front Populaire cède sous les coups de boutoirs des grévistes qui obtiennent, avec les accords de Matignon, l'augmentation des salaires de 7 à 15 %, des délégués pour les défendre, l'interdiction de licencier sans autorisation de l'inspecteur du travail, la fin des « syndicats jaunes », mouvement anti grévistes, créé par le patronat et la liberté d'exercice du droit syndical.

Mais aussi la création de conventions collectives et deux mesures promises par le Front Populaire : le passage de la durée du travail à la semaine de 40 heures et 15 jours de congés payés (13 jours de vacances + 2 du week-end).

Des acquis durement arrachés au grand patronat, ce qui n'empêcha pas ce dernier de collaborer massivement et bien avant le début de la 2ème guerre mondiale au réarmement de l'Allemagne nazie. "PLUTOT HITLER QUE LE FRONT POPULAIRE ". les patrons avaient choisi leur camp.

En 1968, les accords de Grenelle ont permis aux salariés d'arracher au gouvernement et aux organisations patronales l'augmentation de 35 % du SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti), de 10 % en moyenne des salaires réels et la création de la section syndicale d'entreprise.

2016 a bien mal commencé pour la classe ouvrière et les salariés, qu'ils soient du service public ou du privé : un taux de chômage en hausse permanente, le SMIC augmentant seulement de 0,6 % soit 9,10 euros par mois et en brut (pas de quoi faire des folies, surtout si en plus les salariés sont en temps partiel).

Cette sinistrose ambiante, les agents de la DGFIP la côtoient depuis très longtemps : depuis 2002, plus de 35 000 postes ont été supprimés dans notre administration. Et avec eux, combien de trésoreries, combien de pans de services entiers, combien de biens immobiliers sacrifiés sous l'autel de la soit-disant rentabilité ?

Depuis janvier 2016, la DGFIP a accéléré ses réformes à une vitesse telle qu'on se demande bien comment elle a fait pour ne pas se faire flasher par le radar du service public. A moins que l'Etat ait décidé de supprimer le service public.

En tout cas les 2 lois débattues à l'assemblée nationale, la loi sur la réforme du code du travail appelée loi EL KHOMRI et la loi dite "déontologie des fonctionnaires" sur laquelle nous reviendrons en page 2, vont dans le sens d'un retour vers un passé beaucoup moins avantageux pour les salariés et une libéralisation à outrance d'une société gouvernée par le monde du fric et des cons. Une société décidément sans limites pour creuser l'écart entre les pauvres et les riches.

Comme, dirait Michel AUDIARD "les cons ça ose tout et c'est à ça qu'on les reconnaît". L'affaire des Panama Papers est là pour le confirmer.

Raison de plus pour continuer le combat, ce n'est qu'un début.

TOUS EN GREVE LE JEUDI 28 AVRIL 2016 !

Journal d'information des Finances Publiques - CGT Finances Publiques

✉ cgt.disi-rhone-alpes-est-bourgogne@dgfip.finances.gouv.fr

Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/691/>

4 RAISONS POUR PROTEGER NOS EMPLOIS ET CONTINUER LE COMBAT

Prélèvement à la source : pas touche à mes impôts

L'État a décidé que l'impôt serait désormais retenu à la source, prenant ainsi l'exemple des États-Unis, de la Grande Bretagne, de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, des Pays-Bas et du Luxembourg, autant de pays où la notion de service public n'est pas la même qu'en France.

Les contribuables (on dit usagers mais le vrai terme a disparu du dictionnaire de la DGFIP) ne sont-ils pas assez grand pour payer l'impôt sur le revenu tout seul, comme des grands ? Et quelle garantie ont-ils que leur employeur reversera bien à l'Etat les montants correspondants ? Les entreprises ne vont-elles pas en profiter pour utiliser, en plus de la TVA, l'impôt sur le revenu comme une trésorerie et leur permettre de payer leurs dettes avec de l'argent qui ne leur appartient pas ?

Combien d'emplois à la DGFIP la retenue à la source va-t-elle supprimer ? On le saura bientôt.

Déontologie du fonctionnaire : stage d'e-formation en vue ?

Adoptée le 7 avril 2016 par le Sénat après l'avoir été par l'Assemblée Nationale, la loi dite « déontologie des fonctionnaires » se signale avant tout par le manque d'ambition du gouvernement et de sa majorité pour conforter le statut des agents publics ainsi que la remise en cause, par les élus de droite, de certains droits fondamentaux.

Sont ainsi en danger : les garanties de transparence pour les recrutements sans concours et le droit au maintien de la rémunération pour les agents dont l'emploi a été supprimé ou qui se trouvent sans affectation à la suite d'une longue maladie. Les parlementaires ont en outre restauré, pour la Fonction Publique Territoriale, une sanction discrétionnaire de trois jours sans traitement que le gouvernement proposait de renvoyer au droit commun du conseil de discipline.

Tout n'est pas à jeter pour autant : la prorogation du plan de résorption de la précarité, l'amélioration de la protection des représentants des personnels et des lanceurs d'alerte, l'unification du collège employeur au conseil commun de la Fonction publique ou, dans la Fonction publique de l'État ou la mise en extinction des dérogations permettant à certains établissements de recruter des contractuels en lieu et place de fonctionnaires.

Bornes CAF dans les accueils des Hôtels des finances Publiques : ayez confiance !

Non, ce ne sont ni Mickey 3D ni la police qui vous parlent mais nos chers directeurs, confiants dans le nouveau système mis en place par la DGFIP pour accueillir via un poste en libre service les assurés de la CAF.

Les agents d'accueil, eux, sont inquiets car les personnes ayant besoin de consulter le site www.caf.fr sont celles qui ne possèdent pas d'ordinateurs, ne maîtrisent pas l'outil informatique et ne sauront pas comment accéder au service en question. Et si ces personnes rencontrent un problème ou n'arrivent tout simplement pas à cliquer au bon endroit, rebrousseront-elles leur chemin au risque de perdre leurs allocations ou interpellerront-elles un agent de la DGFIP afin de demander de l'aide ?

Il faudra les renvoyer vers la CAF, répondront nos directeurs adorés. Rappelons que la CAF est fermée tous les après midis. Pas sûr que les personnes se satisfassent de cette réponse. Et, vu l'augmentation du nombre d'usagers dans les accueils, notamment, lors de la campagne IR mais pas seulement, nul doute que la température va monter de quelques degrés en même temps que baissera le niveau du service public.

RIFSEEP : une carotte au jus de chaussette

Revoilà la rémunération au mérite que pendait aux nez des agents le président Nicolas SARKOZY.

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, si si un sigle aussi peu clair et aussi lourd c'est possible) est la remise en cause du principe d'égalité de traitement à grade et fonction identiques, un outil pour faciliter la mobilité et faire la part belle à l'individualisation des rémunérations.

Il remplacerait notre régime indemnitaire actuel par les deux indemnités suivantes : un complément indemnitaire annuel (CIA) et une indemnité principale mensuelle, de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE).

L'IFSE est l'intégration du critère de la mobilité car il faudra être mobile (sous-entendu accepter les réformes de structure) sous peine de voir son régime indemnitaire augmenter plus lentement, sinon stagner.